

06-66

Pour diffusion immédiate  
Le 9 juin 2006

## AMÉLIORER LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR LES JEUNES TRAVAILLEURS

*L'affiche sur les normes d'emploi prône des lieux de travail justes et sécuritaires*

TORONTO – Le gouvernement McGuinty a aujourd'hui dévoilé une nouvelle affiche sur les normes d'emploi, améliorée, dans le cadre de son engagement envers la santé et la sécurité des jeunes travailleurs.

« Nous prenons le parti des familles travailleuses qui veulent être sûres que leurs fils et leurs filles connaissent leurs droits et travaillent en toute sécurité, a expliqué le ministre du Travail Steve Peters. C'est pourquoi notre nouvelle affiche sur les normes d'emploi renvoie les jeunes travailleurs vers une source complète d'information au sujet de la sécurité au travail à leur intention. »

L'affiche guide les jeunes travailleurs vers un portail accessible sur le site Web du ministère du Travail, où ils trouveront tous les renseignements dont ils ont besoin pour protéger leur santé et leur sécurité, et comprendre leurs droits en matière d'emploi. Ce portail contient également toute une foule de renseignements pratiques et de liens utiles. Le contenu du portail s'inspire de conseils fournis par des élèves qui ont participé au projet « Making the Grade » de la SRC.

La plupart des employeurs sont tenus, par la loi, d'afficher la nouvelle version 3.0 de l'affiche dans le lieu de travail. L'affiche doit être placée à au moins un endroit bien en vue de chacun des lieux de travail de l'employeur où les employés sont susceptibles d'en prendre connaissance. Avant le 7 août 2006, les agents peuvent rendre des ordonnances de conformité à l'encontre des employeurs qui omettent d'afficher la nouvelle version de l'affiche, mais ils ne pourront délivrer des avis de contravention ou intenter des poursuites qu'en cas de non-respect des ordonnances.

La nouvelle affiche peut être téléchargée gratuitement du site Web du ministère du Travail, à l'adresse [www.labour.gov.on.ca](http://www.labour.gov.on.ca). Elle peut également être obtenue auprès d'un Centre ServiceOntario, ou en contactant ServiceOntario au 1 800 267-8097; elle peut aussi être commandée auprès de Publications Ontario, moyennant les frais d'expédition et de manutention, au 1 800 668-9938.

« Nous aidons aussi les entreprises, en particulier les petites entreprises et les petits entrepreneurs, a précisé M. Peters. En publiant la nouvelle affiche des normes d'emploi, nous les aidons à connaître leurs obligations en vertu de la loi. »

-30-

Renseignements :  
Susan McConnell  
Bureau du ministre  
416 326-7710

Lionel Tona  
Ministère du Travail  
416 326-1407

*Available in English*

[www.labour.gov.on.ca](http://www.labour.gov.on.ca)